

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 24 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annaïg MESTRIC, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Régis KERDELHUE

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Sonia CAROFF à Mme Françoise BALLESTER  
M. Gwenaël COURTET à M. Christian GUEGUEN  
Mme Françoise HENRIQUEZ à Mme Arlette BUZARE  
Mme Isabelle LOISEL à M. Henri-Philippe LAMY  
Mme Gaëlle LE BOUHART à Mme Anne-Marie GARANGE  
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES  
M. Hugues DEVAUX-MARKOV à M. Joël DANIEL

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	17 mai 2022
Date de l'affichage	18 mai 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de votants	33

-----  
**2022 45      Projet de transfert provisoire du magasin Carrefour Express dans l'ancienne caserne des pompiers : convention d'occupation précaire**

*Rapporteur* : L. Mélois

Le magasin à l'enseigne CARREFOUR EXPRESS, actuellement exploité au 12 place Jaffré, va faire l'objet d'importants travaux faisant l'objet du permis de construire n° 56078 21 L0111, mis en œuvre par la SCCV GUIDEL Jaffré (en partie sur l'îlot H de la ZAC Cœur de Ville et Saudraye).

La Ville de GUIDEL est consciente de la nécessité de maintenir, pendant toute la durée des travaux, un commerce de proximité. C'est pourquoi elle souhaite mettre à disposition de la SCCV GUIDEL JAFFRÉ, de façon temporaire et pour la seule durée des travaux, les locaux de l'ancienne caserne de pompiers pour que puisse y être exploité, sur cette période, un magasin à l'enseigne CARREFOUR EXPRESS.

L'ancienne caserne des pompiers a été déclassée du domaine public de la commune par délibération en date du 24 mai 2022.

En raison de cette circonstance particulière, les Parties ont décidé de conclure la présente convention d'occupation précaire, qui précise notamment :

- Le local, anciennement à usage de caserne de pompiers, a une surface de 384,45 m<sup>2</sup> et est situé au 1 impasse du Stanco, parcelle CH 107p.
- La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 2 ans, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- Elle est consentie et acceptée moyennant une somme forfaitaire de 5 000 € TTC, correspondant aux frais engagés pour le déménagement du mobilier stocké dans le bien mis à disposition, et une redevance mensuelle de 2 415 € HT, définie comme suit :
  - o 8,00 € HT/m<sup>2</sup>/mois pour la surface de vente représentant environ 219,3 m<sup>2</sup>.
  - o 4,00 € HT/m<sup>2</sup>/mois pour les autres surfaces (réserve, sanitaire, etc..) représentant environ 165,15 m<sup>2</sup>.
- L'occupant remboursera au gestionnaire sur titre de recette :
  - o Ses consommations d'eau et la part d'abonnement correspondant.
  - o Ses consommations électriques et la part d'abonnement correspondant.
  - o Les frais liés à l'ensemble des réseaux de fluides et services auxquels il aura accès ainsi qu'à l'entretien et la maintenance des compteurs relatifs à ces fluides et services et des réseaux secondaires dans l'emprise objet de la présente convention.
- L'occupant sera redevable du montant de la taxe foncière sur toute la période d'occupation.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à signer cette convention d'occupation précaire avec la SCCV GUIDEL JAFFRÉ.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement, Transitions et Sécurité du 05 mai 2022 ;

**VU** le projet de convention d'occupation précaire avec la SCCV GUIDEL JAFFRÉ pour l'accueil provisoire du magasin Carrefour Express dans l'ancienne caserne des pompiers, pendant les travaux de l'immeuble où il est actuellement implanté ;

**APPROUVE** les termes du projet de convention d'occupation précaire avec la SCCV GUIDEL JAFFRÉ ;

**MANDATE** le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, notamment pour signer cette convention d'occupation précaire ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention d'occupation précaire.

**Adopté par 28 voix pour et 5 abstentions (BASTIER Bernard, DEMANGEON Chantal, LEMARCHAND Didier, SALVAR Jean-François, MORIO Estelle).**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 25 Mai 2022  
Le Maire,  
Joël DANIEL

